

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220509-22-084-AG-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2022

Publication : 11/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 22/084/CE**

**SÉANCE DU 09 MAI 2022**

**OBJET** : CONSEILS D'EXPLOITATION

Conseil d'exploitation de la régie du bureau et des moyens portuaires - Modification de la désignation des membres.

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 mai 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI.

**Absents** : Jean-Claude TAFANI ; Didier LORENZINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Avaient donné procuration** : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Didier LORENZINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Aux termes des statuts de la régie à autonomie financière du bureau et des moyens portuaires de Portivechju, approuvés par délibération n° 18/117/F du 14 décembre 2018, et conformément aux dispositions de l'article 7-1 desdits statuts, il est prévu que le Conseil d'Exploitation soit composé de trois membres, désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- M. Jacky AGOSTINI
- M. Jean-Christophe ANGELINI
- M. Jean-Michel SAULI

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et R. 2221-1 à R. 2221-26,

Vu la délibération n° 18/117/F du 14 décembre 2018 portant création de la régie du bureau et des moyens portuaires de Portivechju et adoption de ses statuts,

Vu la délibération n° 22/001/F du 10 janvier 2022 portant nomination d'un nouveau directeur de la régie du bureau et des moyens portuaires de Portivechju,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 05 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE :** que les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du bureau et des moyens portuaires de Porto-Vecchio sont ainsi désignés :

1. M. Jacky AGOSTINI
2. M. Jean-Christophe ANGELINI
- 3. M. Jean-Michel SAULI**

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

